

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, il est né dans le même comté que le ministre de l'Agriculture, qui a voté ici hier et approuvé le dépeçage politique du comté d'Huron.

Ce que je veux dire, maintenant, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Abbott: L'un est allé à Toronto et l'autre en Saskatchewan.

M. Fleming: Oui, et tous les deux ont finalement abouti ici.

La dernière question sur laquelle je veuille revenir dans ces courtes observations, c'est celle de l'élément temps. Hier je disais qu'il importait au plus haut point que la population ait l'occasion de comprendre le sens des modifications aux limites des circonscriptions prévues dans les annexes au projet de loi. Ce résultat, disais-je, pouvait s'obtenir de diverses façons. On avait proposé une conférence, mais il va de soi que cette proposition n'avait eu aucune suite; elle était tombée sur des oreilles qui ne voulaient point entendre.

On a aussi proposé le renvoi de cette affaire à plus tard. N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que nous sommes pressés par le temps. Il se peut que la session finisse aujourd'hui et il y a toujours tendance, à cette étape-ci de nos travaux,—tendance naturelle, sans doute,—à précipiter un peu les travaux. Mais il s'agit ici d'une question beaucoup trop importante, tant pour le présent que pour l'avenir, pour que nous nous permettions cette précipitation à son égard.

L'hon. M. Abbott: Bravo!

M. Fleming: Il me semble que rien ne serait perdu,—la Chambre me permettra de le lui rappeler,—si on permettait au peuple souverain de comprendre parfaitement la portée du bill. Le Gouvernement, en permettant qu'il soit réservé, pourrait amener ce résultat désirable. Il vaudrait beaucoup mieux sans doute si, dans l'intervalle, le Gouvernement renvoyait le projet de loi, voire le problème tout entier du remaniement, à une commission compétente.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai déjà indiqué que je ne permettrais aucune discussion sur le point de savoir s'il convient ou non de déférer à une commission la question du remaniement.

M. Fleming: Je n'avais nulle intention de mettre le problème d'une commission sur le tapis. Je voulais dire tout simplement qu'il y a assez de temps (je n'en dis pas davantage) d'ici à ce que la Chambre se réunisse de nouveau le 20 novembre, pour permettre à une commission de revoir la question. On ne peut arguer du manque de temps. Même si le Gouvernement ne juge pas bon de retenir à cette fin les services d'un tel organisme...

[Le très hon. M. Gardiner.]

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député poursuit son plaidoyer et je voudrais qu'il s'arrête.

M. Fleming:...il pourrait du moins autoriser que la mesure soit réservée jusqu'au jour où les députés se réuniront de nouveau. Que perdriions-nous en adoptant cette méthode, en permettant au public, d'un bout du pays à l'autre, de connaître les limites des circonscriptions à l'intérieur desquelles tous les électeurs voteront lors des prochaines élections générales? Quel mal y a-t-il à cela? Le seul motif qui pousserait à rejeter une demande aussi simple et aussi logique de justice et d'équité, c'est que le Gouvernement se rend compte que le projet de loi comporte des dispositions iniques qui, comme nous l'avons affirmé, équivalent à des tripotages. Le Gouvernement le sait; il veut terminer l'affaire aussi vite que possible. Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, les paroles de MacBeth:

If it were done when 'tis done, then 'twere well
It were done quickly...

Je crois que telle est l'intention du Gouvernement, qui cherche à hâter l'adoption de la mesure. Hier soir, juste avant la levée de la séance, lorsque mon sympathique ami le ministre des Travaux publics a parlé de la troisième lecture du bill, je lui ai demandé:

Vous ne laisserez pas la mesure en suspens jusqu'au 20 novembre?

L'honorable ministre a répondu: "Je ne crois pas que nous puissions le faire".

L'hon. M. Fournier: Après vous avoir écouté, il nous faut maintenant aller de l'avant.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, cette observation témoigne simplement de la perversité d'esprit du Gouvernement.

L'hon. M. Fournier: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Si l'honorable député pense que je suis pervers, il est complètement dans l'erreur.

M. Fleming: Peut-être, monsieur l'Orateur, devrais-je retirer l'imputation selon laquelle le Gouvernement a un esprit.

M. Sinclair: Contentez-vous de dire que nous en avons soupé.

M. Fleming: Derrière toute la hâte dont on fait preuve en cette matière se trouve incontestablement l'espoir du Gouvernement que l'infamie qu'il se propose de commettre sera oubliée d'ici les prochaines élections. S'il est vrai, comme l'a dit le ministre des Finances, que le public se soucie fort peu de ces choses, le Gouvernement peut en conclure aisément que le public oubliera. Le Gouvernement est donc d'avis, semble-t-il, que plus on donnera